

AFFAIRE N° 9 - Ratification de la police d'assurance couvrant les risques  
"Accidents" de la voiture I.D. 19 pour la période du 30 Juin au 31 Décembre  
1962 -

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention établie entre la Commune de Saint-Denis et la Compagnie d'Assurances "LA PRUDENCE AUTOMOBILE " , pour l'assurance de la voiture CITROEN I.D. 22 NE 974, du 30 Juin au 31 Décembre 1962.

Avenant N° 9 à la police N° 12/5 039 du 22/7/1962 .. 28.849.frs."

Adopté à l'unanimité .

x